



# Pourquoi la France a-t-elle brûlé moins de sorcières que ses voisins ?

En 1609, au Pays basque, le magistrat Pierre de Lancre fait brûler environ 70 personnes accusées de sorcellerie. Pourtant, à l'échelle de l'Europe, la France apparaît comme un pays relativement modéré : bien moins de bûchers que dans le Saint-Empire germanique. La raison tient surtout à ses juges. Au Parlement de Paris, qui contrôle près de la moitié du royaume, les magistrats examinent en appel les condamnations prononcées localement et en annulent la plupart. En 1682, Louis XIV ne parle plus que de « prétendue magie ». Une histoire de croyances, de justice et de femmes accusées, dont le Pays basque garde aujourd'hui la mémoire.

## 1. Une Europe des bûchers

Entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, des dizaines de milliers de personnes sont exécutées en Europe pour sorcellerie, surtout dans le Saint-Empire. Les accusés, en grande majorité des femmes, souvent âgées, pauvres ou veuves, sont soupçonnés d'avoir passé un pacte avec le diable et d'aller au sabbat.

*La sorcière est souvent une voisine : une femme seule, guérisseuse ou marginale, rendue coupable des malheurs du village.*

## 2. Le Parlement de Paris, un frein

L'historien Alfred Soman a étudié les appels jugés par le Parlement de Paris. Les magistrats, qui croient au diable, exigent pourtant des preuves solides. Ils annulent ou adoucissent la grande majorité des condamnations à mort. En 1601, un arrêt interdit l'épreuve de l'eau ; en 1624, l'appel devient obligatoire pour ces affaires.

## 3. Le Labourd, 1609

- Envoyé par Henri IV, Pierre de Lancre voit dans la culture basque la marque du diable
- Environ 70 personnes sont brûlées, dont plusieurs prêtres
- Le Parlement de Bordeaux finit par mettre fin à sa mission

*Danses, chants et fêtes basques devinrent, aux yeux d'un juge, les preuves d'un sabbat.*

## 4. Des femmes accusées

Le soupçon de sorcellerie vise d'abord les femmes. Dès le VI<sup>e</sup> siècle, Grégoire de Tours raconte qu'après la mort d'un fils de la reine Frédégonde, des femmes de Paris sont torturées jusqu'à avouer un complot magique. Au Pays basque, Pierre de Lancre accuse surtout des femmes et des jeunes filles, qu'il décrit dans un livre publié en 1612.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

À Saint-Pée-sur-Nivelle, où Pierre de Lancre mena une partie de ses interrogatoires, le mémorial Oroit Mina rend aujourd'hui hommage aux victimes des procès de 1609.

## 5. Chronologie

**578** — Affaire Mummol : des Parisiennes torturées pour sorcellerie.

**1601** — Le Parlement de Paris interdit l'épreuve de l'eau.

**1609** — Chasse aux sorcières du Labourd.

**1624** — Appel obligatoire à Paris pour ces condamnations.

**1682** — Édit de Louis XIV contre la « prétendue magie ».

**Aujourd'hui** — Mémorial Oroit Mina à Saint-Pée-sur-Nivelle.

## 6. La fin du crime de sorcellerie

Après l'affaire des poisons, qui ébranle la cour de Versailles, l'édit de 1682 change de regard : la sorcellerie n'est plus poursuivie comme un pacte réel avec le diable, mais comme une imposture, un sacrilège ou un empoisonnement. Les procès pour sorcellerie deviennent rares, bien avant la fin des bûchers ailleurs en Europe.

## QUESTIONS FRÉQUENTES

### Qui étaient les « sorcières » ?

Surtout des femmes, souvent âgées, pauvres ou isolées, accusées par leur entourage.

### La France en a-t-elle brûlé ?

Oui, mais moins que d'autres pays, grâce notamment au contrôle des parlements.

### Qui était Pierre de Lancre ?

Un magistrat bordelais qui mena la chasse aux sorcières du Labourd en 1609.

### Quand la sorcellerie cesse-t-elle d'être un crime ?

Avec l'édit de 1682, qui parle de « prétendue magie ».

### Qui a étudié ces procès ?

L'historien Alfred Soman, à partir des archives du Parlement de Paris.

### Où se souvenir ?

À Saint-Pée-sur-Nivelle (Pyrénées-Atlantiques), au mémorial Oroit Mina.